

Rapport alternatif présenté par une coalition d'organisations haïtiennes et régionales de la société civile sur la situation du droit à l'éducation en Haïti

3 ème cycle-40 ème session, présenté le 15 juillet 2021

I. Résumé

1. Ce rapport sur la situation du droit à l'éducation en Haïti, rédigé par des acteurs de la société civile locale et régionale, expose les maigres avancées et les importants retards du système éducatif haïtien à moins d'une décennie de l'échéance 2030 pour l'atteinte des objectifs de développement durable, particulièrement les ODD4. Il présente la gouvernance étatique du secteur éducatif qui ne fait pas assez d'efforts pour inverser la tendance de la privatisation de l'éducation et fonctionne avec un sérieux déficit de transparence et de participation citoyenne. Ce document fait également état des graves effets des crises politiques et de l'insécurité ainsi que des impacts néfastes de la crise du Covid-19 sur le système éducatif au cours des dernières années. Il se termine par un ensemble de recommandations formulées pour adresser, à court, moyen et long terme, les diverses défaillances du système et lui porter à faire un virage qualitatif vers une éducation publique, de qualité, inclusive et non-discriminatoire.

II. Mise en contexte

2. Haïti, la première république noire indépendante des temps modernes depuis 1804, est ce pays de la Caraïbe d'une superficie de 27.500 km² marqué par des contradictions existentielles, des catastrophes et des opportunités. La jeunesse de sa population couplée à la richesse de son patrimoine socioculturel et de son potentiel écotouristique inexploité contraste avec sa très grande pauvreté et sa sempiternelle instabilité politique. Cette situation n'est pas sans évoquer la responsabilité des élites politiques et économiques haïtiennes ainsi que des pays dits amis d'Haïti et de certaines instances internationales qui conservent une véritable mainmise sur la gouvernance du pays.

3. En 2020, la population totale haïtienne était estimée à 11.743.017 personnes dont 50.39 % de femmes et 49.81 % d'hommes. Celle de moins de 15 ans était de 32.07 %, celle de 15 à 64 ans de 62.99 %, celle d'au-delà de 64 ans est de 4.94 %¹. Le produit intérieur brut (PIB) a été estimé à 19,19 milliards USD en 2018, avec un taux de croissance annuel de 1,2% et un taux d'inflation annuel de 14,7 %. En raison des pressions liées à la pandémie de COVID-19, la croissance économique par rapport au PIB a diminué d'environ 3% en 2020 et l'inflation a atteint plus de 20 % (Banque mondiale, 2020). La dernière estimation officielle de la pauvreté (2012) a suggéré que plus de 6 millions d'Haïtiens vivaient sous le seuil national de pauvreté de 2,41 \$/jour USD et plus de 2,5 millions étaient sous le seuil d'extrême pauvreté de 1,12 \$ USD (Banque mondiale, 2020). L'indice de développement humain d'Haïti est de 0,503. Le revenu national brut par habitant est de 1 665 USD (Programme des Nations unies pour le développement [PNUD], 2019). Le

¹ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), « Plan décennal d'éducation et de formation 2020-2030 », p. 18.

coefficient de Gini (basé sur un agrégat de revenus) était de 0,61 en 2012, les 20% les plus riches de la population détenant plus de 64% du revenu total du pays, contre moins de 2% pour les 20% les plus pauvres.

4. Pour une vue panoramique de la situation en matière d'éducation et de formation, précisons que Le taux d'alphabétisation d'Haïti, d'environ 61% (64,3% pour les hommes et 57,3% pour les femmes), est inférieur au taux d'alphabétisation moyen de 90% des pays d'Amérique latine et des Caraïbes². La population haïtienne scolarisable de 3 à 18 ans représente 33.3 % de la population (PDEF 2020, p. 19). 23 % de la population est analphabète parmi lesquels 30 % sont des femmes rurales, 24 % des hommes ruraux et 13 % de femmes en milieu urbain. 37% des enfants de 36 à 59 mois ne fréquentent pas un programme préscolaire³. À travers le pays, le taux d'abandon scolaire des filles et des enfants les plus pauvres est des plus élevés. Dans les zones rurales, cette tendance est plus prononcée : le taux de présence à l'école est de 50% chez les enfants vivant dans une extrême pauvreté, comparé à 59% dans les zones urbaines. Le taux de présence des filles vivant en milieu rural est moins élevé (environ 50%) que celui des filles vivant dans le zones urbaines (70%).

5. Alors que le taux de la scolarisation de la population est aussi bas, on constate que les efforts de l'Etat haïtien pour résorber cette situation sont loin d'être suffisants. Le recensement 2015-2016 a montré qu'alors que 3 912 057 élèves étaient inscrits dans les écoles, 878 291 (22 %) étaient dans le système scolaire public et 3 033 766 (78 %) dans les écoles non publiques (MENFP, 2018). Les écoles publiques sont gérées par le MENFP, et les écoles privées sont gérées par des particuliers, des associations communautaires, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des églises catholiques ou protestantes. Le système éducatif haïtien se distingue de ses pairs par sa forte dépendance vis-à-vis des écoles non publiques qui accueillent la majorité des élèves. A signaler que le secteur éducatif n'est pas le seul concerné par cette situation : Les dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale représentaient au total 5 % du PIB d'Haïti en 2013.⁴ Dans le secteur de l'éducation, cela se traduit par 80 à 90 % des élèves du primaire qui fréquentent des écoles non publiques. L'inégalité est également évidente dans le secteur de la santé en Haïti, où le taux de mortalité infantile du quintile le plus pauvre est presque le double de celui du quintile le plus riche (Banque mondiale, 2015).

6. Bien qu'au cours de ces dernières décennies le gouvernement ait mis en œuvre des programmes pour tenter d'améliorer l'accès à l'école publique et réguler l'enseignement privé, on ne peut affirmer qu'ils se soient avérés ambitieux et fructueux en raison de choix idéologiques clairs portés vers l'ultralibéralisme ainsi qu'une gestion calamiteuse des ressources de l'Etat. Au cours de ces cinq dernières années, l'état du système éducatif s'est encore détérioré en raison de la crise de gouvernance dans le pays, de l'exacerbation de l'insécurité et de la criminalité sur le territoire et puis des contrecoups de la crise du COVID-19.

² Haiti Literacy rate 1982-2021, <https://www.macrotrends.net/countries/HTI/haiti/literacy-rate>.

³ Unicef, « Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services - EMMUS-VI 2016-2017 », p. 345.

⁴ SUMMA, OECs et CRDI, Défis et opportunités dans le système éducatif en Haïti, 2021, p. 12.

III. Une gouvernance étatique qui privilégie la privation du secteur éducatif

A. Efforts récents de réglementation

7. Au niveau de la législation interne, le droit à l'éducation est garanti en Haïti par la Constitution Haïtienne de 1987, amendée en 2012, en son article 22 et détaillé à l'article 32. Au niveau international, Haïti a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le 8 octobre 2013 et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), le 8 Juin 1995. Cependant, les politiques publiques concernant l'éducation en Haïti ne répondent pas souvent aux critères d'approche de droits humains.

8. Durant ces cinq dernières années, la principale tentative règlementation du secteur privé, est la promulgation de la loi sur les frais scolaires, le 3 janvier 2017, soit plus de 7 ans après son vote définitif par le parlement. Elaborée pour prévenir certaines dérives au niveau des écoles privées, la loi sur les frais scolaires vise à réguler les frais scolaires, ceux des activités parascolaires et fixes le taux auquel les écoles privées peuvent augmenter leurs tarifs. Ces nouvelles régulations exigent que les frais de scolarité soient versés en monnaie locale, interdisent aux écoles de demander des frais supplémentaires pour réinscription et limitent le montant du dépôt de garantie.

9. En ce qui concerne le financement de l'éducation, la Loi portant création, organisation et fonctionnement du Fonds national de l'éducation (FNE) votée et publiée en 2017, plusieurs années après la création du fonds de manière informelle et en dehors de tout cadre légal. Le pouvoir exécutif avait imposé depuis 2011 des prélèvements sur les transferts d'argent en direction d'Haïti et des appels téléphoniques pour financer le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) qui consistait particulièrement à accorder des subventions aux écoles privées. Le FNE sert à la fois de lieu de collecte ou de réception des prélèvements opérés au bénéfice du secteur et de canaux de redistribution des ressources collectées ou reçues.

10. A travers le Plan Décennal d'Education et de Formation (PDEF) 2020-2030 du MENFP, les objectifs de scolarisation fixés dans la stratégie nationale pour 2030 ont été utilisés pour projeter les effectifs d'élèves et d'étudiants de chaque niveau : la formation professionnelle devrait scolariser 100 000 jeunes dont 10 000 dans les établissements publics (contre 34 000 dont 3 200 dans le public en 2015-16) ; l'enseignement supérieur scolariserait 150 000 jeunes dont 75 000 dans les établissements publics (contre 100 000 étudiants dont 40 000 dans le public estimé en 2019-20) ; les programmes de l'éducation non-formelle devraient accueillir 20 000 jeunes dont la moitié dans les centres publics (contre 9 000 dont 5 000 dans les centres publics en 2013-14). Pour la période de 2020 à 2030, l'Etat envisage de créer 250 000 places dans les établissements publics de l'enseignement fondamental 1 et 2 et 105 000 places dans le cycle fondamental 3, plus 75 000 places dans les classes préscolaires, 27 000 places dans les établissements secondaires publics, 6 000 places pour la formation professionnelle, 50 000 dans l'enseignement supérieur et 4 000 dans l'éducation non-formelle.

11. Pour atteindre de tels objectifs, l'Etat haïtien exprime un besoin financier de l'ordre de 441 milliards 835 millions HTG, soit au taux de 6 136. 597. 222 dollars américains (72 HTG pour un dollar), pour les dix prochaines années.

B. Problèmes d'orientation, de cohérence et déficit de transparence

12. Quoique le gouvernement haïtien se vante d'un bilan prodigieux au cours des 5 dernières années, la réalité montre que les avancées enregistrées en vue d'assurer un service éducatif de qualité à la population sont minimales. Ces maigres résultats, malgré tout le camouflage médiatique autour d'eux, sont le résultat de choix idéologiques et politiques libérales qui favorisent l'offre privée de l'éducation au détriment du service public auquel on n'accorde pas sciemment les moyens nécessaires pour effectuer un virage quantitatif et qualitatif en faveur de la population majoritairement pauvre. Il faut également souligner le fait que certaines dispositions légales adoptées ne soient pas suivies d'effet, par manque d'encadrement administratif et institutionnel, sans oublier l'opacité qui caractérise la gestion des fonds alloués à l'investissement dans le secteur.

13. S'agissant de la loi sur les frais scolaires, s'il est vrai que ce texte devrait permettre de freiner la spéculation des frais scolaires sur le marché haïtien, nous constatons qu'il est suivi de très peu d'effet depuis sa promulgation. Plus de quatre ans après, les pratiques restent presque les mêmes. Cette loi n'est jusqu'ici que de peu d'utilité puisque l'Etat ne réalise pas un contrôle permanent de son application au niveau des institutions scolaires. Chaque année, les frais annuels continuent d'augmenter dans les écoles non publiques, alors que la formation ne s'améliore pas. Peu d'augmentations salariales sont accordées aux enseignants et certains directeurs d'écoles obligent même aux parents d'acheter des matériels scolaires au sein de l'établissement à des prix exorbitants, sous peine de renvoi des élèves⁵. Il est clair donc qu'après la publication de cette loi, son chantier d'application est de taille et le MENFP ne montre pas vraiment de volonté de s'y atteler.

14. En ce qui a trait à la loi créant le Fonds national d'éducation, il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction. Mais, plusieurs accrocs sont déjà constatés dans son application, tant par le fait que la gestion du fonds souffre d'un déficit de transparence que par le fait que l'institution qui s'en charge poursuit, à travers ses allocations et subventions, la logique privatiste de l'éducation. En effet, d'une part, on constate que, contrairement aux idéaux qui ont guidé son élaboration et son adoption, cette loi est appliquée avec une mise à l'écart quasi-totale des organisations de la société civile dans la gestion de ce fonds. Prévu dans les dispositions de la loi, le conseil consultatif qui devait constituer un organe du FNE composé de représentants d'organisations de la société civile, n'a jamais été institué. Cette entité devait être consultée notamment sur la nature des interventions du FNE et l'établissement des critères de financement de projets et d'activités par le fonds. Sa non mise en branle constitue un grave manquement pour cette institution qui devrait faire montre de beaucoup de transparence puisque gérant directement des fonds provenant en priorité d'haïtiens

⁵ SAINT-JUSTE Meatherlinck Jérôme, « Loi sur les frais scolaires en Haïti : Entre ce qui devrait être et ce qui est », 13 septembre 2018 : <https://www.juno7.ht/loi-sur-les-frais-scolaires-en-haiti-entre-ce-qui-devrait-etre-et-ce-qui-est/>

vivant à l'étranger qui supporte déjà en grande partie l'éducation des enfants dans les écoles privées.

15. Le manque de transparence au sein de l'organe chargé de la gestion du fonds occasionne également la prise de décisions unilatérales en rapport aux allocations et investissements à effectuer dans l'éducation. Ces décisions sont souvent au secteur privé et ne prennent pas en compte les avis et les revendications de certaines parties prenantes dans le secteur. A titre d'exemple, le 12 septembre 2019, le ministre de l'éducation, président du conseil d'administration du FNE, a annoncé l'octroi d'une subvention de 100 millions de gourdes du FNE (environ 1,1 millions USD) pour la prise en charge de la scolarité d'élèves qui fréquentent des écoles épiscopales, protestantes et presbytérales⁶, des institutions qui bénéficient déjà de plusieurs privilèges dont fiscaux et douaniers. Autre exemple, pour la rentrée scolaire 2019-2020, près de 5,000 familles nécessiteuses ont bénéficié d'un support du FNE consistant en des bons de scolarité émis sur la base des dossiers présentés par les différents bénéficiaires⁷ (sous-entendu, des bons pour payer la scolarité dans des établissements privés). Encore une fois, le fonds a servi à encourager et perpétuer le cycle de la privatisation de l'éducation au lieu de mettre en place ou de renforcer des structures étatiques chargées d'offrir un service public gratuit et de qualité à la population. Les allocations accordées à travers le fonds au secteur public de l'éducation s'avèrent, selon nous, insuffisantes, mal orientées et ne tiennent pas compte des besoins d'un maillon très important de la chaîne, à savoir les enseignants dont le cahier de charges est débordant et de grande importance. Si ce fonds continue d'être géré avec autant d'opacité et d'étroitesse idéologique et programmatique, il risque d'être au centre, dans les prochains mois, d'un vaste scandale de corruption duquel le secteur de l'éducation ne sortira pas indemne.

16. En ce qui concerne le nouveau Plan national d'éducation et de formation pour la décennie 2020-2030, nous estimons que son élaboration et ses grandes orientations se révèlent peu ambitieuses et pas du tout capables d'enclencher le virage et la transformation dont a besoin l'éducation en Haïti. Malgré la très grande précarité de la situation économique de la majorité de la population et des familles ainsi que les carences de la condition enseignante dans la plupart des écoles, l'Etat haïtien s'obstine à maintenir la tendance actuelle et à ne pas opter, de manière décidée, pour le développement soutenu et systématique de l'éducation publique. Cela s'observe clairement à travers le plan décennal dans lequel le gouvernement ne montre pas la volonté d'augmenter de façon significative la part de l'offre publique de l'éducation. En dix ans, c'est-à-dire jusqu'à 2030, le pourcentage de l'offre publique au niveau préscolaire passerait seulement de 7 % à 15 %, celui du niveau fondamental de 27 % à 55 % et celui du niveau secondaire de 5.5 à 12.5 %. La part du public dans la formation professionnelle resterait à 10% et, au niveau supérieur, elle passerait uniquement de 40% à 50%. Les projections du Plan décennal sont nettement insuffisantes pour garantir le droit à l'éducation gratuite et obligatoire selon les normes nationales et internationales auxquelles l'Etat a souscrit. Elles ne peuvent non plus permettre de se rapprocher, avec une certaine sécurité, de l'atteinte des objectifs de l'ODD4 (Agenda Education 2030).

⁶ Cf. : <https://fne.gouv.ht/portfolio/100-millions-de-g-pour-la-scolarite-des-eleves-de-parents-a-faible-revenu/>

⁷ Cf. : <https://fne.gouv.ht/portfolio/aide-aux-familles-necessiteuses-pour-la-rentree-scolaire-2019-2020/>

IV. Un système éducatif durement affectés par les crises politiques et l'insécurité

17. Au cours des dernières années, le système éducatif haïtien a connu des crises majeures qui ont sérieusement ébranlé ses fondements déjà branlants. Ces troubles ont été particulièrement dus aux crises sociopolitiques importantes qu'a connues le pays depuis la deuxième moitié de l'année 2018, accompagnées de la montée vertigineuse de l'insécurité dans plusieurs départements du pays. L'année 2019 a été la plus marquée par cette situation. En 2019-20, l'année scolaire devait initialement s'étendre du 9 septembre au 1er juillet, mais le premier trimestre a été perturbé dans environ 9 600 écoles (54 %) par les manifestations « peyi lòk » (opération de lock down général de toute activité dans une région du pays) dans le Nord, l'Ouest et le Sud (MENFP, 2020)⁸. Un calendrier révisé a été publié, prévoyant que l'année scolaire commence le 2 décembre et se termine le 17 juillet, avec 147 jours d'enseignement. En mars 2020, cependant, la pandémie de COVID-19 a obligé les écoles haïtiennes à fermer à nouveau.

18. En août 2020, le MENFP a publié un calendrier révisé. L'enseignement a repris le 10 août pour la neuvième année du cycle fondamental et la troisième année des classes du secondaire afin de permettre à ces élèves de préparer leurs examens. Les cours ont repris le 17 août pour les autres niveaux. Tous les enseignements ont pris fin le 9 octobre. Les examens ont eu lieu du 12 au 22 octobre (Haïti Libre, 2020). L'année académique 2020-21 a commencé le 9 novembre. Un enseignement à distance a été dispensé à certains élèves, mais aucun chiffre national n'est disponible sur le nombre élèves touchés ou l'ampleur de ces efforts. Des subventions alimentaires ont été fournies à environ 60 000 élèves (un peu plus de 1 %).

19. A partir de l'année 2020, l'insécurité allait prendre une ampleur vraiment épouvantable avec la résurgence des cas de kidnapping de personnes de tout âge, sexe et origine sociale particulièrement dans la région métropolitaine. Les élèves n'ont encore pas été en reste par rapport cette situation, plusieurs ont été enlevés. Certains ont même été assassinés : c'est le cas par exemple de la tristement célèbre jeune écolière de 21 ans du nom d'Evelyne Sincère, kidnappée, violée et tuée le 2 novembre 2020. Selon un organisme de défense des droits humains, au cours de cette seule année, 796 kidnappings et 257 assassinats par balle ont été enregistrés⁹. Ce climat complètement délétère a grandement affecté les écoliers ainsi que leurs parents qui ont, à plusieurs reprises, préféré ne pas envoyer leurs enfants à l'école pour leur garder en sécurité à la maison. Ces cas très répétés de kidnappings ont continué en 2021 devant le manque de volonté ou de capacité des autorités chargées de la sécurité à freiner ce business florissant des enlèvements contre rançon. Plusieurs élèves, surtout ceux qui en ont la capacité, ont quitté le pays pour aller s'adapter à un nouveau système éducatif. Les autres ont vécu et continuent de vivre dans un climat de peur, accumulant traumatisme et frustration.

20. Il faut dire que, dans les quartiers populaires les plus pauvres de la capitale et de ses environs, les élèves ont été les plus grandes victimes. A La Saline par exemple où on a enregistré en

⁸ SUMMA, OECS et CRDI, op. cit. p. 17.

⁹ CARDH, « État des droits humains » en 2020 : hausse de la criminalité, démantèlement juridique et constantes violations des droits humains », 3 février 2021. <https://lenouvelliste.com/article/225964/etat-des-droits-humains-en-2020-hausse-de-la-criminalite-demantelement-juridique-et-constantes-violations-des-droits-humainsresume>

novembre 2018 un massacre féroce de plus de 75 personnes dans la population civile par des gangs armés, l'école est restée fermée pendant pratiquement toute l'année scolaire 2019-2020. A Bélair où un autre massacre a été perpétré et où des groupes armés s'affrontent régulièrement, des établissements scolaires dont l'un des plus anciens du pays, le Lycée Pétion, ont eu d'énormes difficultés à fonctionner, ayant essuyé des tirs et enregistré des blessés parmi leur personnel. Les deux dernières années scolaires des écoliers de ces zones de non-droit à Port-au-Prince ont été une vraie calamité pour ces enfants et ces jeunes. Il est une évidence que leur formation a souffert de beaucoup de carences et, le plus important, leur état psychologique source de grande préoccupation. Cependant, l'inaction voire l'absence de l'Etat dans ses fonctions régaliennes dans ces quartiers ne laisse pas présager un futur meilleur pour les jeunes habitants de ces territoires perdus de la république haïtienne. Un changement social et politique radical est à espérer. Entre-temps, certaines initiatives d'accompagnement de ces élèves ont été réalisées par la société civile en faveur des écoliers habitant ces zones. Elles sont appréciables mais ne sauraient remplacer le travail incontournable que l'Etat doit faire dans ces communautés pour ramener la paix et le vivre-ensemble.

V. Un système éducatif mal préparé et dépassé pendant la crise du Covid-19

21. Davantage que dans les autres pays de la région, le secteur de l'éducation en Haïti a grandement pâti de la crise du Covid-19. Pendant quatre mois, les enfants haïtiens n'ont pas pu se rendre à l'école afin de réduire les risques de propagation de la COVID-19. Près de quatre millions d'élèves en Haïti ont été affectés par les fermetures d'écoles dues à la COVID-19, ce qui les a rendus tributaires de l'apprentissage en ligne. Dans un tel contexte, l'enseignement a été difficilement accessible aux enfants et aux jeunes qui n'ont pas accès à Internet, lesquelles constituent la grande majorité de la population écolière et estudiantine. En effet, selon un rapport de l'Union internationale des télécommunications et de l'UNICEF, 79 % des enfants en âge d'être scolarisés en Haïti n'ont pas de connexion Internet chez eux¹⁰. Bien avant la pandémie, une cohorte de jeunes haïtiens en pleine expansion souffrait du nonaccès aux possibilités du numérique qui leur permettraient d'acquérir des compétences fondamentales, transférables, professionnelles et entrepreneuriales pour pouvoir vivre dans l'économie actuelle du XXI^e siècle. Dans un pays comme Haïti, la fracture numérique est extrêmement prononcée et perpétue les inégalités qui divisent les communautés. Les enfants et les jeunes issus des ménages les plus démunis et des États ruraux et à plus faible revenu prennent encore plus de retard sur leurs pairs et n'ont presque aucun moyen de rattraper un jour ce retard.

22. Pour faire face aux graves difficultés provoquées par la crise du Covid-19, les réponses du gouvernement haïtien, à travers le ministère de l'éducation nationale ont été de loin insuffisantes et insatisfaisantes. Certains fonds de secours en cas de pandémie COVID-19 n'ont pas été reçus avant novembre 2020 ; par conséquent, les projets proposés n'ont pas été mis en œuvre pendant

¹⁰ UNICEF, « 79 % des enfants en âge d'aller à l'école en Haïti n'ont pas accès à Internet chez eux, selon un nouveau rapport de l'UNICEF et de l'UIT », Communiqué de presse, 10 décembre 2020.

<https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/79-des-enfants-en-%C3%A2ge-daller-%C3%A0-l%C3%A9cole-en-ha%C3%Afti-nont-pas-acc%C3%A8s-%C3%A0-internet-chez>

l'été. Une intervention alternative a été développée et diffusée : un programme de lecture et d'écriture distribué par la radio dans la région de Port-au-Prince. Des radios alimentées par l'énergie solaire ont été distribuées à certains foyers. Mais, aucun chiffre n'est disponible. Cependant, on ne peut pas dire que les résultats de ces actions aient été bénéfiques à l'échelle du pays pour la majorité des écoliers.

23. En avril 2020, le MENFP a développé une plateforme d'apprentissage numérique appelée PRACTIC (pratic.menfp.gouv.ht), ainsi que des leçons diffusées à la télévision et à la radio d'État (Haïti Libre, 2020), et a annoncé son intention de distribuer des documents imprimés. La pénétration ou l'utilisation de ces matériels n'a pas été documentée. Mais, en raison de l'accès très limité de la population à une connexion internet ainsi que le faible niveau d'alphabétisation des parents, les retombées de ces initiatives n'ont pas été concluantes.

24. L'année académique 2019-20 a été particulièrement difficile en raison des bouleversements politiques et de la pandémie de COVID-19. Ces défis ont été ressentis avec acuité par les enseignants dont les syndicats ont dénoncé le nombre de jours largement insuffisants de l'année académique, affirmant que les examens étaient "bidons" et savaient la valeur du diplôme haïtien. Alors que l'insécurité et l'instabilité politique ont continué pendant l'année 2021 à entraver le déroulement des activités scolaires, les réponses de l'État ont été pour le moins inefficaces, quand elles ne sont pas du simple saupoudrage. Les véritables effets de ces années académiques où l'enseignement est si sévèrement tronqué se feront probablement sentir pendant longtemps.

VI. Recommandations

A. Recommandations à l'État haïtien relatives à l'offre du service public de l'éducation

Pour un garantir le droit à une éducation publique gratuite et de qualité dans les cinq à 10 prochaines années, nous recommandons à l'État haïtien de :

25. Faire la promotion systématique, intensive et extensive du droit humain à l'éducation (Éducation comme droit humain).

26. Développer formellement et dans la pratique le dialogue et la concertation entre les acteurs et actrices du système éducatif (responsables étatiques et locales, scolaires, syndicats d'enseignants et d'enseignantes, parents, organisations de la société civile et partenaires internationaux) dans des structures telles le Groupe local des Partenaires de l'Éducation et de la Formation (GLPE-H) qui vient d'être créé mais qui mérite d'être renforcé et de jouer pleinement son rôle.

27. Renverser drastiquement la tendance et la proportion démesurée d'écoles et d'effectif d'écoliers dans le secteur privé de l'éducation (plus de 90% des écoles et 80 % des élèves haïtiens) par rapport au secteur public en y affectant les ressources et l'encadrement nécessaires (législations, politiques publiques, cadres programmatiques, allocations budgétaires). Pour les quatre prochaines années, nous recommandons de faire passer la proportion d'élèves du secteur public à 60 %, si et seulement s'il y a la volonté politique pour le faire. Nous proposons d'inscrire les ressources nécessaires dans la loi qui encadre la préparation du budget.

28. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'analphabétisme des enfants et des jeunes dans le pays en donnant accès à la population nécessiteuse à une éducation publique et gratuite durant les quatre prochaines années, au bénéfice particulièrement des filles qui sont de loin les plus nombreuses à être enclines au décrochage scolaire.
29. Prendre toutes les dispositions pour promouvoir et favoriser un service d'éducation fondamentale non-formelle de qualité en faveur de tous les enfants haïtiens à partir de quinze ans ainsi que des jeunes et des adultes d'ici 2030.
30. S'assurer que tous les enfants de 2 à 5 ans aient accès à l'éducation préscolaire dans les quatre prochaines années.
31. S'assurer de la permanence des filles dans le système éducatif et veiller à ce qu'elles puissent finaliser leur cycle d'études au niveau fondamental et particulièrement au niveau secondaire où le pourcentage de leur abandon est plus élevé.
32. Faciliter et encourager l'intégration des filles aux filières considérées traditionnellement comme masculines pour ainsi leur permettre d'œuvrer au premier dans les filières prometteuses de l'économie ; adopter des mesures incitatives et de discrimination positives pour porter les parents à alléger la charge des travaux de ménage des filles afin qu'elles puissent se consacrer beaucoup plus à leurs études.
33. Augmenter substantiellement les investissements étatiques en faveur de la formation technique et professionnelle ainsi que l'éducation supérieure au profit particulièrement des jeunes filles. Nous recommandons que les budgets respectifs de ces axes de la formation académique puissent être augmentés d'au moins 60% d'ici 2030.
34. Développer des mécanismes de négociation collective permanente avec les syndicats d'enseignants et mettre en application le statut particulier du personnel éducatif pour améliorer la qualité de la formation qu'il prodigue et la condition enseignante en général.
35. L'adoption de politiques publiques en matière d'éducation, de santé et de protection fondées sur l'approche des droits de l'homme, la perspective de genre, de diversité et d'interculturalité, l'intersectionnalité et les dimensions interdépendantes de tous les droits de l'homme (en particulier, le droit à l'éducation avec le droit à la santé, à l'alimentation, à la sécurité et à la protection complète, le droit à une vie sans violence, y compris la violence fondée sur le genre, et le droit à l'égalité et à la non-discrimination), qui garantissent la disponibilité, l'accessibilité et la continuité de l'éducation dans ce contexte.
36. Garantir les conditions d'infrastructure, l'égalité des conditions et la non-discrimination en matière d'accès et de couverture éducative.
37. S'agissant de la formation des enseignants et des enseignantes, évaluer et renforcer l'unique CFEF (Centre de Formation des enseignants pour l'Ecole Fondamentale) du pays et en implanter un dans chaque département géographique du pays.

38. Évaluer et renforcer les Ecoles Fondamentales d'Application Centres d'Appui Pédagogique (EFACAP) et puis implanter, au moins une EFACAP dans chaque commune du pays.

39. Ajouter à l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) une Faculté des Sciences de l'Éducation devant servir de prolongement et de renforcement de l'École normale supérieure qui forme des enseignants depuis 1947.

B. Recommandations relatives à la poursuite des activités scolaires dans le contexte d'insécurité et d'instabilité politique

40. S'agissant du contexte général d'insécurité et d'insécurité politique, la vraie solution serait la fin pure et simple de toutes les formes de violences sociales affectant gravement l'avenir des enfants. Cependant, dans l'espoir que la situation ne s'aggrave et en attendant une solution pérenne à cet état de fait, nous recommandons aux autorités chargées de l'éducation de :

41. De développer avec les forces de sécurité des stratégies pour sécuriser, de façon permanente, l'enceinte et l'environnement de tous les établissements scolaires, particulièrement ceux situés dans les zones réputées chaudes.

42. Porter les forces de sécurité à augmenter fortement la présence des policiers et des agents de brigades dans toutes les rues, particulièrement dans les quartiers difficiles au moment où les élèves sont dans les rues, c'est-à-dire, à l'heure de la rentrée des classes et du renvoi.

43. Œuvrer à mettre en place, pour tous les élèves, un vrai service de transport avec des autobus sécurisés en mesure de faire le trajet aller-retour depuis les maisons de ces derniers jusqu'à leurs établissements scolaires, et vice versa.

44. Adopter, renforcer ou étendre les mesures (législatives, judiciaires, administratives, sociales et éducatives) visant à protéger pleinement les élèves, les étudiants et tous les acteurs de la communauté éducative afin qu'ils puissent exercer leur droit à l'éducation dans la paix, la sécurité et l'absence de toute forme de violence, y compris la violence fondée sur le sexe.

C. Recommandations relatives à la poursuite des activités scolaires pendant et après la crise du Covid-19.

Nous faisons les recommandations suivantes :

45. Définir et mettre en œuvre des protocoles et de mesures spécifiques, opportuns et adéquats pour la prévention et la protection des communautés éducatives, des professionnels de l'éducation, de leurs familles et pour la protection sociale générale, dûment soutenus par des budgets adéquats pour leur pleine mise en œuvre.

46. S'assurer que tous les élèves aient le contenu de leurs programmes scolaires sur support papier, utilisable sans électricité et internet

47. Poursuivre, intensifier, systématiser et développer les programmes éducatifs radiophoniques pour tous les niveaux d'éducation.

48. Compte tenu du fait qu'un nombre important et grandissant d'élèves possède des téléphones intelligents et/ou des ordinateurs portables même sans accès à internet, nous proposons de créer des outils multimédias sous forme de capsules vidéos préenregistrées capables d'être partagés ou transférés sur chaque portable. A noter qu'il faudrait développer des incitatifs pour encourager les élèves à consulter ces outils.

49. Développer des politiques d'accès publiques et communautaires (bibliothèques numériques communales, salles d'informatique dans l'enceinte des écoles publiques...) ainsi que des facilités (éducation numérique, accès à l'internet, équipement informatique et électricité) aux élèves, personnel éducatif, pour son utilisation.